

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2018 À 20H30**

Christian TARANTOLA, Maire, ouvre la séance à 20h40.

Présents : Sefa ARSLAN, André BONNET, Maryse BORNET, Amar BOULASSEL, Maryse CAEL, Jean-Claude CLEMENT, Catherine MEUNIER, Christian TARANTOLA, Alain WOIRGNY, Jean-Luc XEMAIRE.

Absents excusés : Léa ANTOINE : procuration à Christian TARANTOLA

Dany TISSERANT : procuration à Jean-Claude CLEMENT

Secrétaire de séance : Catherine MEUNIER

\*\*\*\*\*

1) Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2018 :

Afin de compenser la baisse des revenus de la commune, Monsieur le Maire propose de passer la taxe d'habitation à 18,75% (au lieu de 18,50% auparavant). Les autres taxes resteraient à l'identique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 18,75 %
- Taxe foncière bâti : 11,80 %
- Taxe foncière non bâti : 27,78 %

Le produit résultant des taux votés sera de : 275 811 €.

*Vote : Pour à l'unanimité.*

2) Vote des budgets primitifs : Principal – Eau – Forêts et des participations syndicales :

Monsieur le Maire fait lecture des principaux comptes :

**Budget Principal :**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>733 007,34</b>	<b>717 849,18</b>
+	+		
+			
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent) 15 158,16</b>
=	=	=	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>		<b>733 007,34</b>	<b>733 007,34</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	<b>128 803,56</b>	<b>287 427,78</b>
+	+		
+			
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>	<b>674 709,83</b>	<b>14 950,00</b>
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif) 501 135,61</b>
=	=	=	
<b>(4)</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>803 513,39</b>	<b>803 513,39</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 536 520,73</b>	<b>1 536 520,73</b>

**Budget Eau :**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>EXPLOITATION</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>70 273,33</b>	<b>67 061,51</b>
+	+		
+			
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent) 3 211,82</b>
=	=	=	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>70 273,33</b>	<b>70 273,33</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	<b>22 804,00</b>	<b>24 174,92</b>
+	+		
+			
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>76 291,27</b>	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif) 74 920,35</b>
=	=	=	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>99 095,27</b>	<b>99 095,27</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>169 368,60</b>	<b>169 368,60</b>

**Budget Bois :**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>59 835,74</b>	<b>42 600,00</b>
+	+		
+			
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent) 17 235,74</b>
=	=	=	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>		<b>59 835,74</b>	<b>59 835,74</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	<b>9 135,74</b>	<b>45 192,42</b>
+	+		
+			
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>	<b>74 165,78</b>	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif) 38 109,10</b>
=	=	=	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>		<b>83 301,52</b>	<b>83 301,52</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>143 137,26</b>	<b>143 137,26</b>

Ces 3 budgets sont mis au vote : *Vote : Pour à l'unanimité.*

Concernant les participations syndicales 2018, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter de la façon suivante :

- Commission syndicale des Eaux de la Rosière de Cheniménil-Docelles = 17 674 € «Budget Eau», compte 658
- Commission syndicale du cimetière intercommunal de Docelles-Xamontarupt-Le Boulay : 4 559,46 € «Budget Principal», compte 657358

*Vote : Pour à l'unanimité.*

3) Contribution au Syndicat de la Maison de Retraite intercommunale de Bruyères et au SMIC des Vosges :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la prise en charge sur le budget de la commune des participations syndicales suivantes :

- Syndicat intercommunal de la Maison de Retraite intercommunale de Bruyères : 245,44 €
- SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale) : 525,00 €

Les crédits seront prévus au compte 65541 du Budget 2018.

*Vote : Pour à l'unanimité.*

4) Subvention 2018 à l'OMSCL et à la Crèche :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention établie pour la durée de l'exercice 2018 entre la commune de Docelles et l'OMSCL (Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs).

Seuls les conseillers ne faisant pas partie de l'OMSCL peuvent participer au vote, or le quorum n'est pas atteint. Ce point sera donc voté ultérieurement (le mercredi 18 avril à 17h45)

Dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse 2016/2019, adopté par délibération du 27/10/2015, entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges, définissant les modalités d'une aide conjointe, la crèche associative "Le Parapluie des Petits" sollicite pour l'année 2018 le versement de 2 subventions :

- La 1<sup>ère</sup>, d'un montant de 2 500 euros, vise à mettre en place une activité musicale au cours de l'année,
- La 2<sup>ème</sup>, d'un montant de 40 000 euros, destinée à l'équilibre de son budget annuel.

A l'appui de sa demande, l'association a présenté son budget prévisionnel 2018, ainsi que l'objectif et le coût des activités prévues.

Considérant la raison d'être de l'association, son rôle, l'intérêt social de son activité et le service rendu auprès des familles, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer ces 2 subventions pour l'année 2018 à l'association "Le Parapluie des Petits", en partenariat avec la C.A.F. des Vosges.

Il est précisé que le règlement de ces sommes, utilisables partiellement ou en totalité selon les besoins de l'association, pourra s'effectuer en une ou plusieurs fois.

Les dépenses seront imputées au compte 6574 du budget 2018,

Le conseil municipal approuve la convention ci-annexée et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire et notamment la convention à intervenir entre la commune et la C.A.F.

*Vote : Pour à l'unanimité.*

5) Demande de subventions :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux projets :

- 1) Remplacement de la chaudière de la Mairie
- 2) Travaux aux Ecoles (toiture et isolation)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les dossiers tels qu'ils sont présentés et sollicite l'aide financière du Département des Vosges, de l'Etat et de tous les autres organismes compétents pour les projets cités ci-dessus.

*Vote : Pour à l'unanimité.*

6) Contrats de travail au Service Technique :

Les contrats aidés de type CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) n'existant plus, il se pose la question du devenir de 2 salariés du Service Technique.

Il existe maintenant un Parcours Emploi Compétences de 6 mois, avec obligation de tutorat, formation et embauche. L'aide de l'Etat est de 40% (contre 85% auparavant).

Certains points étant à approfondir, cette question sera mise au vote ultérieurement.

7) Adhésion au SMIC des Vosges de la commune d'Etival-Clairefontaine (canton de Raon l'Etape), du syndicat intercommunal de Jussarupt, Herpumont et Laveline devant Bruyères et du Syndicat d'Assainissement Non Collectif (SDANC) :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur des demandes d'adhésion.

Par délibération, la commune d'Etival-Clairefontaine (canton de Raon l'Etape), le syndicat intercommunal de Jussarupt, Herpumont et Laveline devant Bruyères ainsi que le Syndicat d'Assainissement Non Collectif (SDANC) ont demandé leur adhésion au SMIC des Vosges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce sur l'adhésion des collectivités précitées.

*Vote : Pour à l'unanimité.*

8) Aide financière pour le séjour ado organisé par l'Association Familiale de Lépages sur Vologne et des Villages Environnants :

Cette association organise un séjour ado du 1<sup>er</sup> au 16 août 2018 dans le Gers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'aider les familles docelloises à hauteur de 200 € par enfant.

*Vote : Pour à l'unanimité.*

9) Renouvellement concession relais Orange en forêt communale :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le renouvellement de la concession à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2018 au profit d'ORANGE,
- Le loyer est fixé à 2 995,43 € pour 2017 avec révision annuelle basée sur l'ICC, pour une durée de 12 ans,
- Confie la rédaction du nouveau contrat à l'ONF. Les frais afférents à l'instruction du dossier (350 € H.T.) seront à la charge du concessionnaire.

*Vote : Pour à l'unanimité.*

10) Proposition de vente de parcelles AL 64 et AL 65 :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier de Monsieur OLIOT et de Madame BERNARD de Cheniménil proposant l'acquisition de 2 parcelles sur la commune de Docelles. Après vérification auprès de la SAFER des possibilités de prix à l'hectare de ce genre de terre et considérant que le montant proposé est correct, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise la vente des parcelles AL 64 (contenance : 2 457 m<sup>2</sup>) et AL 65 (contenance : 1 788 m<sup>2</sup>) situées en zone naturelle inondable, pour un montant global de 1 250 €,
- Précise que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

*Vote : Pour à l'unanimité.*

11) Divers :

- Monsieur le Maire a rencontré M<sup>me</sup> Isabelle GREMILLET, sophrologue, qui proposera des consultations 2 fois par semaine à la maison médicale, 15 rue de la Libération (rez-de-chaussée, local des infirmières).
- Une exposition aura lieu sur le site de LANA du 15 août au 15 septembre 2018 : l'artiste CLAIR ARTHUR présentera ses œuvres et des conférences, visites et animations seront organisées.

Fin du conseil à 22h15.